

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 12 SEPTEMBRE 2022 à 18 HEURES 30**

L'an deux mille vingt-deux le LUNDI 12 SEPTEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire.

Présents : ROUET Frédéric, TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy, JEAN Marylène, JAUMOTTE Ghyslaine, CROSET Bertrand, LAZARE Florent, DE LUCA Cécile, JEAN Fabien, FABRE Isabelle LORENZI Magali.

Procurations : GAGNAIRE Serge à MACHUROT Suzy, BOURGEOIS Gérard à ROUET Frédéric, BLAISE Marine à CROSET Bertrand,

Absent : SAINT CLAIR SPROUL BOLTON Philippe

Secrétaire : MACHUROT Suzy

DECISIONS DU MAIRE

N°15/2022 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CDST 2020 2022

La Commune va réaliser des travaux de désartificialisation et d'aménagement de la cour de l'école d'un montant de 202 765.00 euros H.T. La Commune sollicite une aide financière du Département au titre du CDST 2020 2022 de 36 022 euros.

N°16/2022 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CDST 2020 2022

La Commune va réaliser des travaux de voirie d'un montant de 114 080 euros H.T. La Commune sollicite une aide financière du Département au titre du CDST 2020 2022 de 54 353.00 euros

N°17/2022 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE

La Commune va procéder aux travaux de réfection du chemin de la Pifote et du chemin Notre Dame Sud d'un montant de 71 905.00 euros H.T. La Commune sollicite une aide financière du Département de 25 200 euros.

DELIBERATIONS

N°1 – FINANCES PUBLIQUES – MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023

Actuellement les Communes, les Départements et les Régions n'utilisent pas la même nomenclature comptable. La M57 a été conçue pour uniformiser la comptabilité de toutes les collectivités territoriales.

La commune de Villes sur Auzon adoptera la M57 abrégée au 1^{er} janvier 2023.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés,

N° 2 – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR D’UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Les travaux d’extension et de réhabilitation de la Salle Polyvalente sont maintenant terminés. Un règlement intérieur a été rédigé dans lequel sont définies les modalités de location et d’utilisation de cette salle.

Voté à l’unanimité des membres présents et représentés.

N° 3 – FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Les tarifs de location de la salle polyvalente ont été fixés en fonction de différents critères, ainsi que ceux de la caution.

Voté à l’unanimité des membres présents et représentés.

N° 4 – CONVENTION D’INSTALLATION ET D’EXPLOITATION DU RESEAU WIFI AVEC LE DEPARTEMENT DU VAUCLUSE

Le Département du Vaucluse souhaite déployer un réseau wifi gratuit sur 172 lieux ouverts au public.

Une convention d’installation et d’exploitation va être signée pour la couverture de 3 sites de la commune : la place de la mairie, la place du 8 mai et le parking « Esplanade Claude Bérard ».

Voté à l’unanimité des membres présents et représentés

N° 5 – CONVENTION D’INSTALLATION ET DE SUIVI D’UN COMPOSTEUR PARTAGE AVEC LA CCVS

Un composteur partagé va être installé place du 8 mai par la CCVS, qui s’occupera également de son suivi (réclamations, animations).

Voté à l’unanimité des membres présents et représentés

N° 6 – CAMPING-PISCINE SAISON 2023

Le camping ouvrira le jeudi 30 mars 2023 et fermera le mardi 7 novembre 2023.

La piscine ouvrira du 1^{er} juillet au 31 août 2023 ;

Voté à l’unanimité des membres présents et représentés

FAIT A VILLES-SUR-AUZON, le 12 Septembre 2022

Le Maire,
Frédéric ROUET